



Bulletin Municipal de la Mairie de Charrier- Ferrière

MOT DU MAIRE



Chères Ferrichartriennes et chers Ferrichartriens, 2020 et 2021 seront des années qui s'inscriront dans l'Histoire à cause d'un virus qui a semé la panique à travers la planète et bouleversé nos vies. Ce virus a causé la mort de nombreuses personnes. Nous subissons tous cette pandémie et son cortège de restrictions imposées. Dès l'annonce des mesures de protection contre la COVID 19, grâce à de nombreux dons de tissus arrivés en mairie, une équipe de bénévoles s'est mise à l'œuvre en confectionnant des masques dans un esprit de solidarité indiscutable. Que

vous en soyez tous ici chaleureusement remerciés. Le personnel communal et les conseillers municipaux ont apporté assistance aux personnes recensées fragiles. Les fonctionnements de la mairie et de l'école ont eux aussi été fortement perturbés.

C'est dans ce dans contexte particulier que, le 15 mars 2020 ,vous avez néanmoins élu vos représentants au Conseil Municipal. Au nom de tous les conseillers élus, je vous présente nos chaleureux remerciements. Nous avons été élus pour 6 ans et aurons à cœur de gérer au mieux la commune dans un contexte budgétaire de plus en plus restreint. Ce conseil a mis en place des commissions qui se sont immédiatement mises à l'œuvre. Un gros projet pour la commune a rapidement fait jour. Nous avons décidé l'agrandissement de la salle de classe du bas. De ce fait, la rentrée scolaire de septembre 2021 a été bouleversée par l'installation provisoire de la classe dans la salle de motricité. Ainsi le parking de la mairie a été transformé en cour de récréation.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a également élu un nouveau Conseil Communautaire dans lequel nous portons la voix de notre village.

Avec quelques restrictions et en repensant les aménagements, les animations estivales ont été maintenues en gardant l'esprit de convivialité qui caractérise notre village.

Aujourd'hui encore, il faut rester prudent, le respect des gestes barrières et les mesures prescrites sont les meilleurs garants de la sécurité de chacun. Comme jamais, nous traversons une période incertaine et difficile.

De crises en crises, je pense qu'il est nécessaire d'être toujours vigilant et solidaire. Prenez bien soin de vous et de vos proches. La vie continue... à nous de la rendre collectivement plus belle.

Guy Roques.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Le matin : du lundi au vendredi de 10h à 12h15 — **L'après-midi :** le vendredi de 14h à 17h

Permanences : Lundi matin et Vendredi après-midi : Jacques Farges.

Samedi matin : Guy Roques (sur RDV) : 9h à 12h.

Contacts : Tel:05.55.85.44.85. / @mail : mairiecharrierferriere@wanadoo.fr





TRAVAUX A L'ECOLE

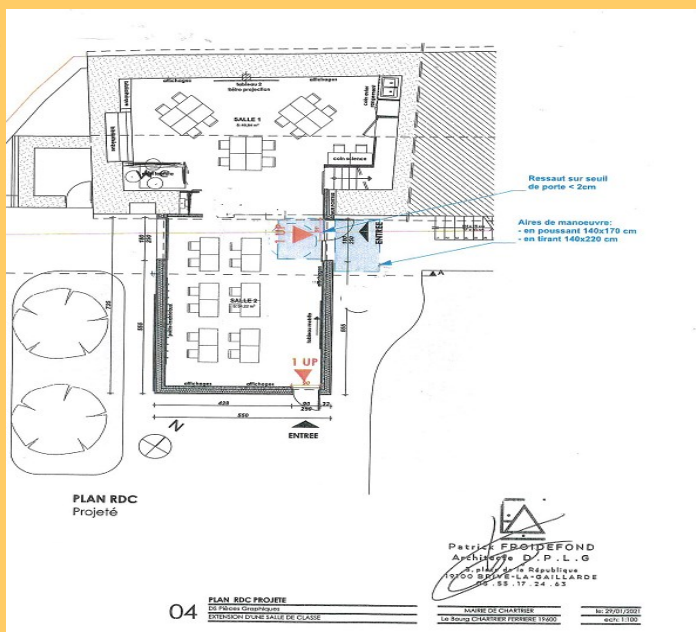


L'agrandissement de la « classe du bas » est quasi fini. Cet investissement était devenu indispensable pour absorber l'augmentation des effectifs de notre école en CP et Grande Section. Ces travaux permettent d'accueillir élèves et enseignants dans de meilleures conditions et assureront la pérennité de notre école.

Les travaux se décomposent en 7 lots : **Maçonnerie & gros oeuvre** 16 689€ - Gasquet à Lissac sur Couze / **Structure bois** 25 499€ - Tradi'wood à Malemort / **Menuiseries** 7 488€ - Pironte à Favars / **Plâtrerie peinture** 6 000€ - Faure à Terrasson / **Electricité** 3 600€ - Veysière-Seyller à Nadaillac / **Plomberie** 4 800€ - Picoulet à St. Sozy / **Carrelage** 3 189€ - Compagnons Carreleurs à St. Pantaléon de Larche. L'ensemble pour un montant de travaux prévisionnel de 67 265€ HT.

Grace à la réactivité des entreprises et du maitre d'œuvre les travaux se sont déroulés sans encombre. Les enfants et leur maitresse ont pris possession avec enthousiasme des locaux depuis le 06 décembre. Seule la finition extérieure en bardage bois reste à réaliser (début janvier).

La réalisation de ce projet nécessite le soutien et la participation financière de nos partenaires : CABB—DEPARTEMENT—REGION— ETAT.



EFFECTIFS DES ECOLES DU RPI POUR LA RENTREE DES CLASSES 2021/2022

Cette année, 44 enfants sont accueillis à l'école de Charrier-Ferrière.

Classe de Mme Simon : 19 élèves

Très Petite Section / Petite Section / Moyenne Section

Classe de Mme Chabaud : 25 élèves

Cours Préparatoire / Grande Section

A Chasteaux, ce sont 42 enfants qui usent les bancs de l'école.

CE1 et CE2 / CM1 et CM2

Le RPI voit donc ses effectifs augmenter encore avec 86 enfants soit 20 % d'augmentation en 5 ans. Preuve, s'il en est, que les écoles rurales sont dynamiques et ont de l'avenir. Toutefois, il convient d'être vigilant. Si nous voulons maintenir ce service public de proximité, il est primordial que les parents d'enfants de Chasteaux et Charrier-Ferrière inscrivent leurs enfants dans les écoles du RPI.



SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Le syndicat d'électrification a travaillé, cette année encore, sur la commune de Charrier-Ferrière pour améliorer et sécuriser le réseau électrique.

Les travaux ont porté sur l'enfouissement/effacement des réseaux au lieu-dit Les Borderies pour un montant de 310 000€.



DES TRAVAUX AUX BORDERIES

Vous avez tous pu le constater, Les Borderies ont été et sont encore en travaux. Des travaux qui ont occasionné certains désagréments. Merci à tous les avoir supporté «stoïquement». En parallèle des travaux engagés par le syndicat d'électrification, les réseaux ont été dissimulés : réseaux pour l'éclairage public, gaines enfouies pour « France télécom » et la fibre. Le réseau de distribution d'eau a été renforcé. L'assainissement d'une partie du village est en cours de création (station d'épuration en attente d'installation).

Nous avons profité de ces travaux pour mettre en place une borne qui assurera la défense incendie du secteur.

TRAVAUX DE VOIRIE

Il ne vous aura pas échappé non plus que des travaux de voiries ont lieu régulièrement sur la commune.

Routes départementales

Après de multiples demandes auprès du Conseil Départemental, celui-ci a œuvré pour notre commune. Le carrefour RD 154 / RD 154 E, d'entrée du village a changé de configuration pour la sécurité de tous et pour une meilleure accessibilité des véhicules longs ou articulés. Fleuri généreusement par notre maire en 2020, il a été admiré par les services de l'Etat lors de leur visite aoûtienne.

La Route Départementale 181 A, elle aussi, fait l'objet d'un lifting entre le Mas Del Bos et le carrefour du Battut.

Programme de voirie communale 2020-2021

2 tranches de travaux ont été réalisées en 2020 :

La VC 1 de la salle des fêtes à la Sole et la traversée de la Sole.

Pour 2021, les prochaines tranches de travaux voirie financées par la commune concernent :

La fin de la Sole, la VC1 aux Perruges et la VC1 à Coudonnet qui sont actuellement en cours de travaux. Puis interviendront des travaux sur le Chemin Rural du Masdelbos vers Chaussou et enfin l'assainissement à La Magaudie.






SIRTOM

Depuis plus d'un an le SIRTOM voit un relâchement catastrophique dans le respect des consignes de tri. Cela n'est pas sans conséquence. Cela induit des pertes financières énormes pour le budget annuel du SIRTOM. Une fois trié et recyclé, un emballage permet le renouvellement et la fabrication de nouveaux produits. Le tri contribue de cette façon à l'économie des matières premières et à la protection de l'environnement. Tout ce qui n'est pas trié correctement doit être brûlé ou enfoui. C'est donc autant de déchets qui ne peuvent pas partir dans les filières de recyclage et donc vendus au profit du budget du SIRTOM.

Si l'ensemble de la population des communes desservies par le SIRTOM ne se reprend pas d'ici début 2022, cela se traduira inévitablement par l'augmentation de notre taxe annuelle. Nous vous encourageons donc vivement à effectuer ces gestes simples, quotidiens mais ô combien indispensables.

Retrouver toutes les explications et consignes dans « Mon guide des déchets » :
<https://www.sirtom-region-brive.net/sites/default/files/uploads/tri/>

NOUVELLE-ACQUITAINE THD, LE PLUS GRAND RESEAU PUBLIC FIBRE DU SUD-OUEST

LA FIBRE CHEZ VOUS

INTERNET TELEPHONE TV-VIDEO

**Passer à la vitesse de la FIBRE !
Abonnez-vous !**

Particuliers, Artisans, Professions libérales, Entreprises, plus de 30 fournisseurs d'accès à Internet vous proposent leurs services sur le réseau public fibre optique.

TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ À LA FIBRE

sur Internet : www.nathd.fr
ou en appelant le

0 806 806 006 Service gratuit * prix appel
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

NATHD Nouvelle-Aquitaine
région et communauté de
territoires publics fibres

CORREZE LE DÉPARTEMENT
dorsol conseil en fibre optique

Un grand réseau public financé par vos collectivités

Avec le soutien de
Nouvelle-Aquitaine
LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
Région Nouvelle-Aquitaine
LE DÉPARTEMENT DE LA CORREZE

LA FIBRE OPTIQUE EST LA...

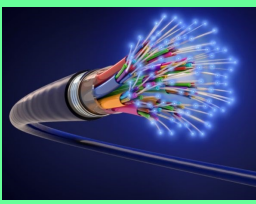
Charrier-Ferrière est passée à la vitesse de la lumière !!! Depuis cet été les abonnements internet «fibre» sont accessibles sur notre commune. Vous pouvez contacter votre opérateur pour toute demande d'accès à ces offres.

Si vous rencontrez des problèmes de raccordement, renseignez vous auprès de la mairie. Il se peut que quelques points de raccordement n'aient pas été pris en compte par l'entreprise qui a déployé le réseau (bâtiment avec plusieurs familles par ex.). Toutefois une «réserve de raccordement» a été prévue et le référencement du nouveau point est rapidement traité sur simple demande.

Pour une nouvelle construction pensez là aussi à nous contacter assez tôt afin que nous puissions faire référencer le nouveau point de raccordement.

FIBRE OPTIQUE ET ELAGAGE

Tout notre village est désormais couvert par le réseau Fibre Optique. Quel bonheur de pouvoir naviguer sur Internet rapidement ou regarder un film en streaming sans coupures intempestives !!



Mais faisons un peu de technique pour comprendre pourquoi, au-delà de préserver nos chaussées, il est indispensable d'élaguer vos arbres autour des lignes. Ce qu'on appelle généralement « fibre » n'est pas constitué d'un seul brin mais de plusieurs dizaines regroupés dans une gaine. Réparer la coupure demande des heures d'un travail complexe et extrêmement minutieux pour rétablir « la connexion ». L'estimation du coût de réparation d'une travée varie en fonction du nombre de fibres optiques (FO) par câble. Cela va de 3 000 € pour un câble de 48 FO à 11 000€ pour un câble de 288 FO, auquel il faut ajouter le prix de la « pose-dépose-repose » facturée 2 000€ pour 500ml.

Mais... ce n'est pas fini... c'est bien sûr sans compter la refacturation des pénalités par les fournisseurs d'accès internet. En moyenne il faut ajouter 2 000€ de plus.

En résumé, dans le meilleur des cas cela vous coûtera 7 000€ minimum !!!

Vous en conviendrez, ça fait cher la branche... Alors n'attendez plus, faites le nécessaire avant que la "douloureuse" ne vous soit adressée...

LE CIVISME EST L'AFFAIRE DE TOUS

Il est important que chaque habitant, petit ou grand, soit sensible au respect des lois existantes et de l'ensemble des règles de vie en communauté. C'est l'occasion pour chacun de marquer son attachement à notre commune, de donner du sens à ses droits et devoirs de citoyen.

« **Bien vivre ensemble** » dépend de nombreux facteurs humains et relationnels pour que naissent une cohabitation de qualité, un voisinage harmonieux qui favorisent ainsi **un sentiment de bien-être et de sécurité dans le village.**

Mais lorsque certains oublient les **règles élémentaires** du « vivre ensemble », la vie quotidienne peut vite devenir stressante. Vivre « à la campagne », ce n'est pas avoir le droit de faire n'importe quoi plus qu'ailleurs.

Les **actes de négligence dans l'espace public** sont perçus comme un manque de respect à l'égard de tous.

Certains sont commis par inadvertance, d'autres par facilité, et d'autres encore malheureusement de façon volontaire...

Vivre ensemble nécessite les efforts de chacun. Bruit, propreté, animaux, élagage... peuvent parfois être **sujets de discorde** alors que de **simples règles de bon sens** appliquées dans le respect des autres garantissent **harmonie et convivialité.**

LES BRUITS DE VOISINAGE : Arrêté préfectoral du 24 novembre 1999, article 20

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

L'OBLIGATION DE DEBROUSSAILLER : Arrêté préfectoral du 7 avril 2015

Enjeux du débroussaillage : prévenir les incendies, les dangers (serpents...), les nuisances diverses (ronces qui dépassent sur la route...).

L'ELAGAGE DES ARBRES : Art 673 du Code Civil ; Arrêté préfectoral du 7 avril 2015 ; Guide de l'élagage du Conseil Départemental de la Corrèze ;

Enjeux de l'élagage : sécurité routière, longévité de la voirie et préservation des réseaux aériens.

LE BRULAGE DES DECHETS : Arrêté préfectoral du 7 avril 2015.

Les déchets verts, qu'ils soient produits par des ménages ou des collectivités territoriales sont assimilés à des déchets ménagers. **Leur brûlage est donc interdit.** Cependant des dérogations sous conditions pour les professionnels peuvent être demandées. Nous vous rappelons que le terrain communal des Curades est à votre disposition pour y déposer vos déchets verts. La clé est à demander à la mairie.

ORDURES MENAGERES, TRI ET POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES :

Les **dépôts de sacs ou de vrac aux abords des P.A.V. sont interdits** et constituent des dépôts sauvages qui nuisent à la propreté des lieux autant qu'aux animaux sauvages qui passent.

Les déchèteries sont ouvertes tous les jours de 09h à 12h et de 14h à 18h.

Le ramassage des bacs jaunes (tri sélectif) et marrons (ordures ménagères) se fait par alternance hebdomadaire le jeudi matin. Si le jour de collecte tombe sur un jour férié la collecte est avancée au mercredi.

LES ANIMAUX : Art R.622-2 du Code Pénal ; Art L 211-19-1 et L 211-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime ; Arrêté préfectoral du 24 novembre 1999, article 19

Les chiens : ils ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse. La divagation est interdite.

Les chats : ils doivent être stérilisés pour éviter les marquages urinaires malodorants, les dégradations dans les jardins et la reproduction incontrôlée responsable de la surpopulation des chats errants.

Les déjections des chiens et chats sur la voie publique, outre qu'elles sont intolérables, sont susceptibles de véhiculer des parasites qui représentent un risque d'infection grave.

Tout le monde peut constater une prolifération de chats dans nos villages. Nourrir ces animaux (interdit par la loi) part d'un bon sentiment mais ne fait finalement que contribuer à augmenter la population des chats errants et les désagréments qui vont avec. La commune a une convention avec la fourrière de Brive qui se trouve aujourd'hui dans l'incapacité d'accueillir de nouveaux animaux, faute de place. Pour information, le coût d'une opération par une société spécialisée, (capture, stérilisation et identification) est de 90€ par animal. De plus, les animaux sont relâchés sur les lieux où ils ont été capturés ce qui ne résout aucun problème. Il en est de même pour les chiens. Chacun est responsable pénalement de la divagation de ses animaux. Pour le bien de chacun, merci de les tenir chez vous.





SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La nouvelle mouture du site internet est en cours.

La présentation sera plus dynamique et le rendu plus ergonomique.

De plus, sa mise à jour (articles, infos, photos etc.) est bien plus facile et nous permet donc de mieux « l'alimenter » pour vous donner des informations de façon plus régulière. Retrouvez toutes les informations sur www.chartrier-ferriere.fr.

Nous vous rappelons aussi que la Mairie de Chartrier-Ferrière possède une page FACEBOOK: [@mairiedechartrierferriere](https://www.facebook.com/mairiedechartrierferriere)



ADRESSAGE

Après quelques mois de travail nous avons finalisé l'adressage. Certains panneaux de rue restent à fixer mais comme beaucoup, nous avons eu quelques soucis d'approvisionnements en poteaux... Ils seront installés sous peu.

Les numéros de maisons ont été créés pour tous les « bâtiments » et distribués physiquement pour les lieux « habités ». Pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, nous vous rappelons que leur pose est obligatoire. Si l'édition de numéros complémentaires est nécessaire, merci de nous contacter. Des attestations d'adressage ont été distribuées afin que vous puissiez, le cas échéant, les produire à tout organisme qui vous les demandera. Là encore, si la réédition d'une attestation est nécessaire, n'hésitez pas à en faire la demande.

Petit à petit, les nouvelles adresses vont être référencées auprès des divers organismes et opérateurs.

ET QUE VIVENT LES ABEILLES

En pollinisant les plantes à fleurs, les butineuses garantissent la reproduction de nombreuses espèces végétales. Pas moins d'un tiers de l'alimentation mondiale en dépendrait (tomates, courgettes, fraises ou pommes...). Ces vingt dernières années, les populations d'abeilles ont connu des pertes spectaculaires. Plusieurs facteurs l'expliquent:

* « *L'emploi des néonicotinoïdes semble avoir favorisé la mortalités des abeilles* » explique Axel Decourtye, écotoxicologue et directeur scientifique de l'Institut de l'abeille. « *Les néonicotinoïdes ne sont pas uniquement pulvérisés sur les plantes, mais peuvent enrober directement les semences. Ces insecticides systémiques, se retrouvent dans tous les tissus de la plante, jusque dans le pollen et le nectar des fleurs* ». Ils provoquent à haute dose la mort des abeilles, à plus faible dose ils affectent les capacités cognitives des butineuses qui ne retrouvent plus le chemin de la ruche.

La suppression des « mauvaises herbes » (par les herbicides) et parmi lesquelles on trouve les fleurs des champs (coquelicots, bleuets...), très appréciées de l'abeille, nuit sévèrement à l'espèce. Entre la floraison du colza, au printemps, et celle du tournesol, fin juillet, les abeilles n'ont plus rien à butiner. La disparition des haies d'aubépine, mais aussi des prairies naturelles amenuisent encore la ressource.

* Le frelon asiatique, introduit accidentellement en 2004, est un vrai danger en s'attaquant aux colonies.

* Les abeilles sont aussi confrontées à des pathogènes très virulents comme les bactéries responsables de la loque européenne et américaine mais surtout le redoutable « *Varroa Destructor* », arrivé d'Asie dans les années 1970. « *Ce parasite vecteur de nombreux virus se fixe sur les abeilles et les pique pour se nourrir de l'hémolymphe (le sang des insectes)* ».

La disparition des espèces endémiques, telle l'abeille noire, est également une source d'inquiétude. Résultat : abeille noire, italienne, grecque ou hybride..., plus aucun apiculteur ne sait ce qu'il a dans ses ruches ! « *Il est donc primordial d'assurer la conservation et le développement durable de chaque sous-espèce de l'abeille domestique, et de l'abeille noire en particulier* »

Cet article « Protégeons les abeilles » est issu du site « CNRS, le journal ».

Soyons positifs, chacun peut apporter au monde des pollinisateurs, en adaptant ses pratiques agricoles, en favorisant les semis de fleurs, de graines ou d'arbres mellifères (trèfle, luzerne, colza, tournesol, saule marsault, pommiers, cerisier, merisier, érable champêtre, marronnier, robinier faux acacia, troène commun, châtaignier, etc...).





Du côté des associations

Nous sommes heureux de compter sur notre commune un tissu associatif dense et très actif. Toutes ces « Assos. » sont la preuve de l'implication quotidienne des habitants de Charrier-Ferrière dans l'animation de la commune. La municipalité, dans la mesure de ses moyens, leur apporte et apportera toujours son soutien. Nous vous encourageons à les rejoindre et à participer à leurs actions.

ASSOCIATION DES FOIRES ET MARCHES

Nous venons de vivre deux saisons bien « SPECIALES ». COVID aidant, il n'était pas du tout évident que la saison 2020 puisse se tenir. 2021 quant à elle, fut compliquée à organiser avec la mise en place du pass sanitaire. Une évidence toutefois faisait l'unanimité chez les bénévoles : IL FALLAIT ORGANISER LES MARCHES au moins pour deux raisons : premièrement, il nous semblait indispensable de soutenir nos producteurs en leur préservant un lieu de vente. Deuxièmement, offrir une animation « récréative » pour les visiteurs venus (en nombre) des autres régions de France. Ce ne fut pas parfait mais l'important était de garder le contact. Encore un énorme merci à tous, producteurs, partenaires, bénévoles et visiteurs.



Les 4 et 5 décembre s'est tenu le marché de Noël. Artisanat local, Buvette, huîtres, vin chaud ... tout ce qu'il fallait pour passer une bonne journée !!! Une belle réussite au vu des circonstances.

Maintenant regardons vers l'avenir et **RDV pour les marchés de producteurs de juillet et août!!**

RANDO DES CAUSSES

Notre association propose, entre autres, 2 types de randonnées: les « randos classiques » et les « randos santé ». Ces activités sont encadrées par des animateurs formés.

A cause de la pandémie, nos traditionnelles randonnées, suivies d'un aligot festif, du 1er dimanche de juillet n'ont pu avoir lieu ni en 2020 ni en 2021.

Nous espérons que l'année 2022 marquera le retour de toutes nos activités sur le Causse mais aussi les sorties découverte en France.

Pour consulter le programme ou pour adhérer à notre association, vous pouvez joindre Jean-Pierre Laroche au : 05.55.86.85.79. ou à l'adresse mail : jplaroche@cegetel.net



SOCIETE DE CHASSE DE CHARRIER-FERRIERE

Une nouvelle saison de chasse vient de commencer. Depuis quelques temps le monde de la chasse est la cible d'attaques bien souvent relayées par la sphère médiatique. Critiques le plus souvent issues d'une méconnaissance totale des pratiques de chasse dans nos campagnes. Après les cloches, les coqs chanteurs, les grenouilles et même les cigales, ce sont maintenant les chasseurs qui seraient gênants ... Si nous n'y prenons garde, c'est tout le monde rural qui y perdra son âme.

Pour cette saison encore, les chasseurs de Charrier-Ferrière mettront tout en œuvre pour pratiquer leur loisir en toute sécurité, dans un esprit de convivialité et de partage avec tous les usagers et amoureux de la nature.

Cette année COVID nous avait privé des traditionnels repas de chasse. Au mois d'août nous avons pu réorganiser ce sympathique rendez-vous. Merci à tous d'avoir répondu présent malgré le pass-sanitaire !!!

Merci enfin aux bénévoles, propriétaires et autres, qui permettent au quotidien le bon fonctionnement de notre association !!!

Gérard Chastagné Président de la Société de Chasse de Charrier-Ferrière

TRUFFICULTEURS DU CAUSSE CORREZIEN

Comme partout ailleurs, la crise sanitaire a induit la mise en sommeil forcée des activités de l'association. Le traditionnel marché primé de Charrier-Ferrière prévu le 07 février 2021 n'a pas pu être organisé. Les directives préfectorales interdisaient l'utilisation de la salle polyvalente. Par conséquent, le repas de la truffe, qui contribue aussi à la réputation de cette manifestation, a dû être annulé. Le marché aurait pu se tenir, à la rigueur, sous des abris ouverts mais une raréfaction soudaine de la production de truffes faisait aussi peser le risque d'une faible présence des producteurs et des visiteurs.



L'activité de l'association repart. La saison trufficole 2021-2022 s'annonce, pour l'instant, plutôt bonne grâce à une pluviométrie satisfaisante depuis le printemps.

Sauf aléas, le prochain marché primé aura lieu le **dimanche 06 février 2022.**



Du côté des associations

CAUSSE ESPOIR CORREZIEN

L'Association Causse Espoir Corrèzien, après une saison blanche, espère bien organiser à nouveau le « Trail de la Truffe » le **dimanche 27 février 2022**, au départ de Charrier, place Raoul Mas. Au programme, le Trail de 22 km, très apprécié, qui passe par les sommets autour du Lac du Causse avec de magnifiques panoramas. Une course nature de 13 km empruntera cette année un nouveau parcours qui s'approchera du Lac. Les randonnées pédestres (7, 9 ou 13 km) se dérouleront sur ce même itinéraire. L'organisation sera sans doute plus stricte et un peu moins festive parce qu'il faut être encore prudent. Tous les bénévoles travaillent déjà à la réussite de cette 9^{ème} édition.



LES Z'ARTS EN SCENE

Cette année scolaire 2021/2022 sera une année « off » pour notre association « Les Z'arts en Scène ». Entre un protocole sanitaire toujours très strict, l'obligation du pass-sanitaire et les incertitudes quant à la suite des événements, nous avons pris la difficile décision de ne pas reprendre les activités pour cette année. Nous espérons une année prochaine plus clémente et vous disons à très bientôt avec du cirque, de la danse, des claquettes, et, pour les plus petits, de l'éveil à la danse et à la motricité, pour que vivent « Les Z'arts en Scène » !!



Séverine et Sophie

LEZ'ARTS DU CAUSSE

Des nouvelles du "léz'arts". Avec la Covid rien ne s'est passé comme prévu et l'association "Léz'arts du Causse" n'a pas repris pour l'instant ses activités habituelles. Mais, après deux années blanches, les jours meilleurs reviennent ! "Léz'arts du Causse" programmera donc bientôt de nouvelles séances de cinéma, soirées théâtrales, concerts et autres moments de partage, qui agrémentent la vie culturelle de notre commune. A bientôt!



A.P.E.C.C.

Cette année encore a été chamboulée par la pandémie du coronavirus. Néanmoins, nous avons réussi à mener quelques actions qui nous ont permis d'allouer à chaque école la belle somme de 650€. Cela nous a permis également d'offrir aux CM2 un dictionnaire, une encyclopédie et un dictionnaire d'anglais et aux CP une gourde personnalisée avec leur prénom.



Nous espérons que 2022 sera l'année où les enfants pourront tomber définitivement le masque, que nous puissions retrouver les sourires de nos enfants.

L'équipe de l'Apecc s'efforce de mener des actions pour améliorer le confort des enfants à l'école. Pour 2022 nous avons le projet de réaliser un loto. Nous vous y attendons donc très nombreux!!

Que cette année associative soit pleine de joie, de rencontres et d'échanges. N'hésitez pas à nous rejoindre, l'association est ouverte à tous !

L'Association Des Parents d'Elèves du RPI de Chasteaux/Charrier-Ferrière vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, ainsi qu'à vos proches. Que celle-ci vous apporte bonheur, santé, joie familiale et réussite professionnelle. - L'équipe de l'Apecc -

ETAT CIVIL

Depuis la dernière édition du Vent du Causse la vie a continué son œuvre avec ses peines... avec ses joies...

Se sont dit oui :

Isabelle BARTHE et Nicolas PIAT
Florence COLIN et Patrick GEOFFROY
Elodie RE et Sylvain DESHORS
Camille MAYEN et Pierre-Yves MARIN
Anne-Claire RIMET et Dorian LEFEBVRE
Ludivine HOMMEY et Franck LERUDE

Eclairent nos vies :

Thaïs BREA
Jade AIMARD
Eimeo TERIITEHAU
Auguste MAGNE
Soann FALLEUR
Luka AIMARD
Léah ROBERT

Nous ont quittés :

Josette MARTEL
Marie-Madeleine LAPEYRE
Denise CHASSAING
Andrée PASQUIER
Frédéric LAHAYE
Jacques REBOUT
Janine CHADAL
Elise LACOSTE
Jean-Luc BILLET
Marie-Thérèse CROZAT
Geneviève REY
Jean-Marie NOAILHAC